

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Fraternité









WEBINAIRE SUR L'APPEL À PROJET 2025 « Collectifs en transition agro-écologique »

Présenté par la DRAAF, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Chambre régionale d'agriculture











Sommaire

- 1. Les actualités sur les collectifs en transition agro-écologique
 - 1. Etats des lieux des GIEE en 2025
 - 2. Les lauréats de l'AAP 2024
 - 3. Les GIEE présents en Hauts-de-France
- 2. L'Appel à Projet des collectifs en transition agro-écologique
 - 1. 3 volets et 2 cahiers des charges
 - a) Comment construire un collectif et quel volet candidater?
 - b) La Chronologie de l'AAP
 - c) Les différents volets
 - d) La sélection des dossiers et les critères de financement
 - e) Les indicateurs
 - 2. Le financement d'un collectif GIEE et groupe émergent
 - a) Les financeurs
 - b) Le guide financier et les dépenses éligibles
 - 3. La capitalisation
- 3. FAQ & Contacts









Collectifs d'agriculteurs en transition

- **67 GIEE** qui ont été reconnus depuis 2015 ;
- **34 GIEE** en activité et toujours reconnus en 2025 ;
- Environ 900 fermes qui participent ou qui ont participé au sein d'un GIEE;
- Environ 500 fermes toujours actives dans un collectif GIEE ou émergent GIEE;
- Sans oublier, le réseau DEPHY qui compte 6 projets en cours de réalisation, comportant 56 fermes.











Collectifs d'agriculteurs en transition

- 6 GIEE ont été reconnus administrativement:
- **1 projet** de groupes émergent sélectionné :
- **2 GIEE** ont pu continuer leur projet avec le renouvellement du financement pour 3 ans supplémentaire.

→ TOUTES LES ACTUALITES SUR LES **COLLECTIFS AU NIVEAU REGIONAL SE** TROUVENT SUR LE SITE DE LA DRAAF ET LE BLOG ECOPHYTO HAUTS-DE-**FRANCE**





Interview de Marie Menard 12 décembre 2024, Journés

d'animation Ecophyto Maturatio

Articles récents Pouroupl constituer un GIFF

contexte garicole et environnemental de la région, en insistant sur l'impartance des dynamiques collectives Ils ont aussi souligné l'importance du plan Agro-écologie, porté par la Région Hauts-de-France, pour permettre

pour faire face aux défis garoécologiques actuels.





Les GIEE sont bien présents en Hauts-de-France!!!



GIEE de la Somme : quels enseignements tirer de

Accompagnés par la Chambre d'agricultrue de la Somme, plus de 80 agriculteurs (pour six GIEE*) imaginent et testent de nouvelles pratiques agroécologiques pour diminuer leurs impacts, tout en maintenant leur potentiel de production. Trois collectifs dévoilent les principaux enseignements pour l'année 2023.

O Publié le 11 décembre 2023



Vers l'agriculture de conservation des sols

L'équipe Productions végétales de la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans la préservation de leur capital sol. L'erique est de permettre aux agriculturs qui souhaitent aller vers l'agroécologie, d'échanger ensemble, de confronter leurs pratiques, d'élargir leurs compétences et ainsi de pouvoir avancer ensemble sur l'agriculture de conservation des sols. C'est tout l'érigie du format d'ainmation GIEE, en petit groupe, qui facilité les échanges mais aussi



Pourquoi constituer un GIEE ? Interview de Marie Menard



Aujourd'hui, nous avans le plaisir d'interviewer, Marie Menard, chargée de mission Diversification à la Chambre d'agriculture de l'Oise, ingénieure agricole UniLasalle, avec une expérience de 2 ans à la FRCUMA Grand Est a de le platoit une dizaine de GIEE

Bonjour Marie, pourrais-tu nous raconter comment se sont constitués les GIFF que tu animes et pilotes?

Depuis novembre 2022, je suis arrivée à la Chambre avec des missions à mi-temps "Bienvenue à la ferme" et à mi-temps "accompagnement de collectifs".

Le jour de mon arrivée, on m'a montré les résultats d'une étude réalisée par le service Territaires, pour refaire le PLUIH du Beauvaisis. A la question "Y a t il des nouvelles cultures qui vous intéressent ?" Au moins 20 agriculteurs avaient répondu "Oui, le chanvre"! Sur un même territaire, un même besain.

J'ai alors pris contact avec les partenaires actuels du projet, la linière Lin 2000 et la chanvrière Planète Chanvec. On s'est aussi rapproché de l'agglamération du Beauvoisis, puisque l'étude portait sur leur territaire.

En février 2023, nous avons organisé ensemble une première réunion d'information pour présenter l'itinéraire technique de la culture, son développement dans l'Oise et le dispositif GIEE. 70 agriculteurs sont venus, molgré peu de communication et un nombre de places limitées.

- l'intention des agriculteurs de développement du chanvre
- et leur engagement au sein de la création d'un groupe émergent.

A partir de là, nous avions notre groupe émergent et donc déposé notre copie. Le GIEE "Agri-chanvre 60" est né suite à la reconnaissance par la DRAAF en novembre 2024.

Voilà une des occasions de constituer un groupe d'agriculteurs : quand on identifie un besoin identique qui les rassemble.



L'appel à projet des collectifs en transition agro-écologique







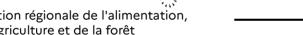
ANNONCE - Ouverture de l'appel à projet le 3 MARS 2025 à 9 H

Rendez-vous sur le site de la DRAAF afin d'accéder au lien sur Démarches-Simplifées,fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Égalité Fraternité





Accueil > Production & Filières > Agro-écologie et environnement > Les collectifs locaux d'agriculteurs engagés (...) > Appels à projets en faveur des collectifs (...) > Appel à projets collectifs d'agriculteurs en cours

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



2. L'Appel à Projet des collectifs en transition agro-écologique 2.1. 3 volets et 2 cahiers des charges

a) Comment construire un collectif et quel volet candidater?

Le cahier des charges pour le volet « émergence de groupes »

Direction régionale de l'alimentation,



CAHIER DES CHARGES DU VOLET

EMERGENCE DE GIEE GROUPEMENT D'INTERET

ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL POUR LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION

Date limite de dépôt des dossiers : 13 Juin 2025

Questions et informations complémentaires contactez

collectifs.draaf-hauts-de-francewagriculture.gouy.fr

candidature le :

Date limite de 13 juin 2025 à 23h

Le cahier des charges pour le volet « Reconnaissance et Financement d'un GIEE » et « Renouvellement de financement d'un GIEE reconnu »



Date limite de candidature le : 2 Mai 2025 à 23h

CAHIER DES CHARGES DU VOLET GIEE (GROUPEMENT D'INTERET ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL) POUR LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT DE L'ANIMATION

Candidature à déposer uniquement sur la plateforme demarches-simplifiees fr Questions et informations

Date limite de dépôt des dossiers : 2 Mai 2025

Financé par :



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale de l'alime
de l'agriculture et de la forêt









Candidature à déposer uniquement sur la







- 2. L'Appel à Projet des collectifs en transition agro-écologique 2.1. 3 volets et 2 cahiers des charges
 - a) Comment construire un collectif et quel volet candidater?

Comment construire un collectif d'agriculteurs?



Montage du dossier émergent



Montage du dossier par la structure porteuse et des agriculteurs, mise en place du plan d'actions







Déclic agro-écologique

Volonté des agriculteurs de construire un collectif autour d'un objectif commun de travailler sur une ou des thématiques sur l'agro-écologie





Recherche d'une structure porteuse et d'accompagnement



Regroupement de ces agriculteurs motivés pour trouver une structure d'accompagnement afin de monter le dossier de collectif



Un groupe, ce n'est pas :

- un référent de groupe et pas d'interactions entre les membres;
- des échanges informels;
- comité de suivi du projet ;



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



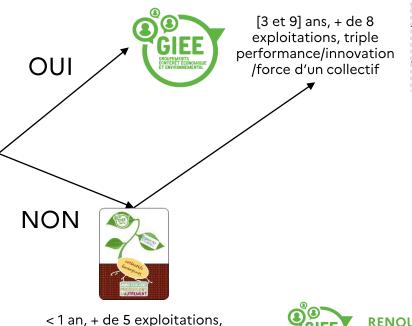
et diagnostics

- 2. L'Appel à Projet des collectifs en transition agro-écologique 2.1. 3 volets et 2 cahiers des charges
 - a) Comment construire un collectif et quel volet candidater?

Quel volet candidater?

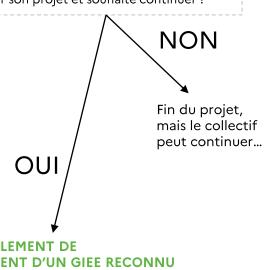
Les premières questions à se poser :

- Le projet de collectif est mûr ?
- Le collectif est déjà constitué?
- Des grilles d'indicateurs de performance ont au moins été réalisés dans chaque exploitation?
- Des diagnostics agroécologiques ont été réalisés dans chaque exploitations?



Les deuxièmes questions à se poser :

- Le projet GIEE a une reconnaissance de plus de 3 ans?
- Le collectif commence à avoir des résultats sur son projet et souhaite continuer?



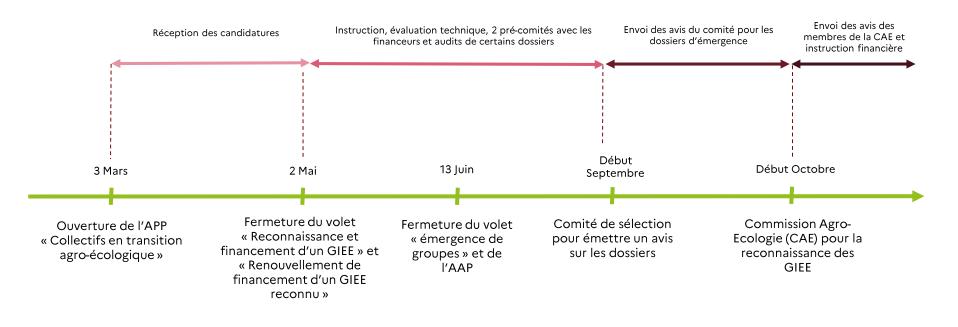
construction du projet, du collectifs

RENOUVELLEMENT DE FINANCEMENT D'UN GIEE RECONNU





La chronologie de l'AAP 2025





2.2. 3 volets et 2 cahiers des charges c) Les différents volets

Le volet « émergence de groupes »

- Un volet pour une *phase de construction* du projet agro-écologique pluriannuel et du futur collectif GIEE;
- Un projet agro-écologique aspirant à <u>changer de pratiques</u>, poursuivant une <u>reconception globale du système</u>, visant <u>la triple performance</u> et allant <u>au-delà de la réalisation d'un diagnostic</u> agroécologique de situations individuelles ;
- Un noyau initial d'au moins 5 exploitations;
- Aucune reconnaissance au stade « émergence » ;
- Un financement limité à 1 an maximum ;
- Une préparation pour la structure d'accompagnement et l'animateur/animatrice à son rôle au sein du collectif.

Collectifs locaux d'agriculteurs engages dans la transition agrocologique
Agnel à projet 2025 Fauts de France

CANTER DE CHARGES DU VOLT

PERSONNE DE GESCHESSES

COUNTY DE LE INNACCHINE DE CHARGES DU VOLT

DE LE INNACCHINE DE CHARGES

<u>A l'issue de la phase d'émergence</u>: bilan final de l'année et les diagnostics de durabilité (Diagagroeco, IDEA 4, ATAE, Iniatives Paysannes...).

Égalité Fraternité



2.2. Les 3 volets et 2 cahiers des charges





Le volet « Reconnaissance et Financement d'un GIEE »

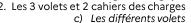
Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), créés par la Loi d'avenir de 2014, sont des projets visant une reconception du système d'exploitation afin d'améliorer la performance environnementale, sociale et économique, dans une approche agro-écologique.

- Un projet pluriannuel (minimum de 3 ans) local, cohérent aux objectifs et aux actions proposées, en adéquation avec les enjeux du projet et du territoire et s'appuyer sur les résultats des diagnostics individuels réalisés sur chaque exploitation du collectif
- Un appui à l'action collective, au pilotage du projet et à l'accompagnement technique, avec notamment des partenaires (démarche ascendante);
- Une taille de collectif comprise entre 8 et 25 exploitations;
- Des projets multithématiques : réduction/suppression de l'usage de PPP, changements de pratiques, autonomie fourragère, autonomie en intrants, vie des sols....
- Apprécier le caractère innovant « pionnier » et l'approche système visant la reconception.



Les critères de reconnaissance

- 1 Performance économique
- 2 Performance environnementale
- 3 Performance sociale
- 4 Pertinence technique des actions
- 5 Plus-value de l'action collective







Nouveautés:

- Diagnostic de fin de projet devant être réalisé et financé dans le cadre du volet (à la fin d'une reconnaissance ou à la fin d'un financement de 3 ans) et reprenant le même outil que pour le diagnostic initial.
- Réalisation de fiche de début de fin de projet, en se basant sur un modèle.



Dans le cas où le projet aurait reçu un avis favorable de la Commission Agro-Ecologie (CAE) et du Conseil Régional, chaque Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) reçoit une reconnaissance par arrêté du Préfet de Région.

Le volet « Renouvellement de financement d'un GIEE reconnu » :

Financement de 3 ans pour la continuité de l'animation d'un GIEE reconnu plus de 3 ans (max 9 ans), souhaité poursuivre la reconception de son système avec l'approche agro-écologique.

Égalité Fraternité



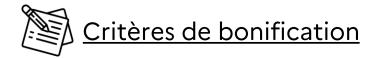
2. L'Appel à Projet des collectifs en transition agro-écologique 2.2. Les 3 volets et 2 cahiers des charges

d) La sélection des dossiers et les critères de financement

La sélection des dossiers selon des critères pour le financement du projet

- Chaque projet est évalué par le pré-comité (avis de fond) et le comité (avis de sélection), selon sa pertinence et son ambition.
- Des audits peuvent être réalisés pour renforcer la compréhension des enjeux et des objectifs de certains projets.
- Les critères de financement de groupe émergent et de GIEE sont :







2. L'Appel à Projet des collectifs en transition agro-écologique 2.2. Les 3 volets et 2 cahiers des charges

d) La sélection des dossiers et les critères de financement

Les critères de financement de groupe émergent et de GIEE sont :



- · Ambition agro-écologique (la triple performance)
- Dynamique collective du groupe
- Démarche territoriale avec des partenaires
- Modalités d'accompagnement collectives et individuelles
- Pertinence technique des actions
- Dispositif de suivi proposé (indicateurs)
- Dispositif de capitalisation et de diffusion des résultats
- Qualité et cohérence générale du dossier.



Critères de bonification

- Caractère innovant et/ou exemplaire du projet.
- Objectifs prioritaires: réduction importante, voire suppression, du recours aux herbicides (dont le glyphosate); gestion globale efficiente de l'azote; protection de la qualité de l'eau, approche systémique; promotion des systèmes herbagers (élevage).
- · Mobilisation des acteurs de l'aval dans une logique de filière
- Projet en lien avec un groupe existant (GIEE, DEPHY FERME, ou autre);
- Projet mobilisant les établissements d'enseignement agricole (exploitation)
- · Composition du collectif favorisant la mixité entre les exploitations

e) Les indicateurs





Des indicateurs pour un suivi et des résultats

A quoi sert-il?

Points de repères

- ✓ Quantifier ses pratiques
- ✓ Cerner ses points faibles
- ✓ Eclairer les impacts

Donne un T0

- ✓ Suivre l'évolution
- Mesurer l'efficience des mesures prises

Cadre de référence commun

- ✓ Echanger sur ses pratiques
- ✓ Partager ses expériences

Visio globale

✓ Prendre des décisions

Se rassurer

Communiquer sur ses pratiques

 ✓ Convaincre un financeur, un client, le grand public Dans un projet GIEE, les instructeurs demandent :

• Des indicateurs de suivi par actions

Ex : taux de présence à une réunion, nombre de tours de plaine, nombre d'essais réalisés, nom d'articles publiés, nombres d'analyses...

6 indicateurs <u>obligatoires</u> de résultats pour mesurer annuellement les performances des exploitations et du collectif : 2 indicateurs économiques (ex : marge brute et Charges intrants/CA), 2 indicateurs environnementaux (ex : diversité des couverts et % de sol travaillé) et 2 indicateurs sociaux (ex : temps de travail moyen/semaine et Nbre d'UMO/SAU)

Nouveauté: l'indicateur des IFT (herbicide et non-herbicide) est obligatoire.

Rq : l'année d'émergence permet notamment de réfléchir à quels indicateurs utiliser dans le futur projet GIEE



2. L'Appel à Projet des collectifs en transition agro-écologique 2.2. Le financement d'un collectif GIEE et groupe émergent

Entre 50 et 80 %

a) Les financeurs

Les financeurs de l'AAP

1 seule entrée administrative et 3 financeurs

Gestionnaire administratif:



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Entre 50 et 80 %





Fraternité

Les financeurs:

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
L'AGRICULTURE
DE L'ASQUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
lightit



Entre 40 et 70 %







Le Guide Financier du porteur de l'AAP 2025



Quelques spécificités entre financeurs : voir le guide financier.

Un *financeur* et un *taux de financement* sont attribué pour chaque dossier.

Les dépenses	Groupes émergents	GIEE
Du volet	Plancher d'intervention de 10 000€	I
	Dépenses d'animation d'action collective, d'ingénierie, de conseil collectif, d'expertise, de collecte de données, d'exploitation et diagnostics.	
Eligibles	1	Essais et expérimentations (à 30 % des dépenses totales du projet) Actions de transfert technique, de communication et de capitalisation
Non-éligibles	Frais de création de l'association, actions liées à la communication, aux essais et à l'expérimentation	Essais variétaux/vitrine de couvert ; actions de communication non- liées au transfert technique et à la capitalisation

GUIDE FINANCIER DU PORTEUR DE PROIET

Date de lancement des appels à projets : 2 Mars 2025

Date limite de candidature : Questions et informations complémentaires contactez : collectifs dans à harts-de l'anneau activiture auvurif frour le volet GIES : 2 Mai 2025

Pour le volet GIES : 2 Mai 2025

Four le volet GIES : 2 Mai 2025

Four le volet GIES : 2 Mai 2025

Innovat la riseagence : 13 Julio 2025

Innovat la riseagence : 10 Julio 2025

Financé par :

· -

Égalité Fraternité











Capitalisation

Laurène MORITZ, Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France



« Capitaliser, c'est transformer le savoir en connaissance partageable »*

* Pierre Zutter, 1994







Qu'est-ce que capitaliser? Et pourquoi?



- CAPITALISER, c'est transmettre les résultats des pratiques innovantes expérimentées et son expérience du collectif
 - Valoriser ses actions, ses expériences, ses résultats, ses savoir-faire
 - Rendre accessible, partager ses « productions » (documents contextualisés), auprès de tous les publics intéressés
 - Mémoriser ses travaux et résultats sur une base dédiée
 - Accroître la visibilité de ses travaux, faciliter sa communication
 - Prendre du recul, analyser ses résultats au cours/à la fin du projet
 - Alimenter sa réflexion pour ses futurs projets (base partagée!)



Capitaliser, est une exigence de l'appel à projets "collectifs locaux d'agriculteur engagés dans la transition agroécologie", qui fait pleinement partie de l'animation du groupe.

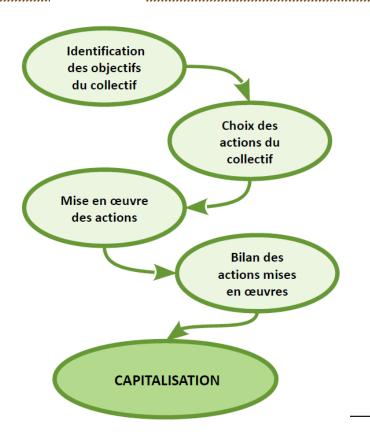


Repose sur l'ensemble des membres du GIEE appuyé par la structure d'animation du collectif.





Quand capitaliser?



 La capitalisation fait partie intégrante du projet du collectif



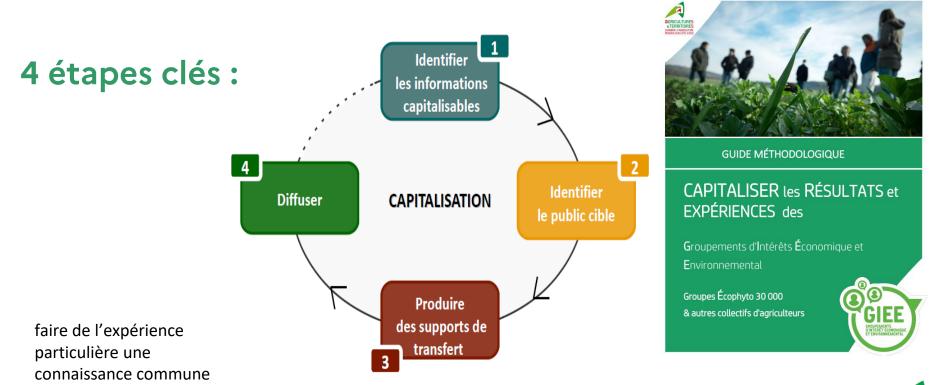
Doit se faire tout au long du projet

 Le bilan des actions peut faciliter la capitalisation





Quelle démarche suivre pour capitaliser?





Agrcécologie MAUTS-DE-FRANCE

Étape 3 : Produire des supports du transfert de l'information

- La capitalisation peut être réalisée à l'aide de multiples supports, à adapter aux informations apportées et au public cible.
- L'information doit être détaillée et contextualisée.





POST réseaux sociaux



PRATIQUEDescription détaillée

LE GUIDE

LA VIDEO

Interview
d'agriculteurs
Interview de
l'animateur



L'ARTICLE DANS UNE REVUE SPECIALISEE



LE POSTER

Représentation schématique d'informations clés



Agrcécologie Étape 4: Diffuser

La capitalisation implique de partager et de diffuser les connaissances créées dans le groupe = faire en sorte que le public cible prenne connaissance et utilise les résultats et expériences capitalisés

La diffusion est possible via plusieurs canaux : sur les réseaux sociaux, et internet en général, lors de forums, salons professionnels, journées

techniques, conférences ...

La coordination régionale de la capitalisation contribue à appuyer cette diffusion (ex: blog ecophyto)





Coordination de la Capitalisation

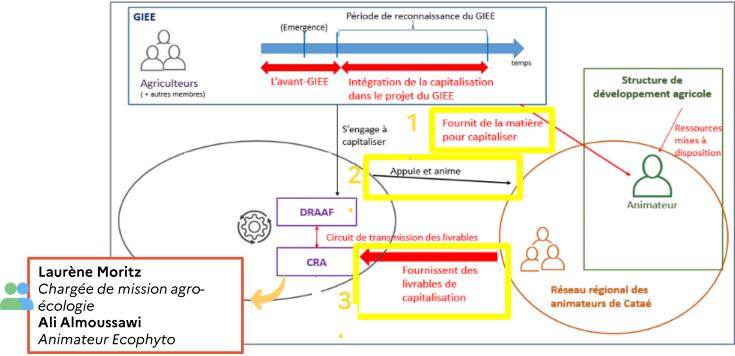
L'instruction technique DGPE/SDPE/2019-29

La réglementation a confié à l'APCA et aux chambres régionales d'agriculture (CRA) la mission de **coordonner**, en lien avec les organismes de développement agricole, la **capitalisation des GIEE et groupes 30000**.

Objectifs

- Faciliter l'atteinte des objectifs et des engagements des collectifs en matière de capitalisation et de diffusion;
- Donner accès aux résultats et expériences des collectifs à un large public (agriculteurs, organismes de développement, acteurs du monde rural, ect);
- Faciliter les échanges et collaboration en organismes ;
- Favoriser la bonne articulation des actions de capitalisation des collectifs avec d'autres initiatives liées à l'agro-écologie.

Agreécologie Coordination de la Capitalisation









Programme pluriannuel de coordination de la capitalisation GIEE 2025-2028

Volet 1

Assistance technique pour faciliter la capitalisation aux différents acteurs impliqué

Webinaire capitalisation nouveaux collectifs





Mise à jour données des collectifs (carte, annuaire,..)

Volet 2

Favoriser la diffusion et la communication des résultats et expériences capitalisés



Rencontres thématiques

Volet 3

Diffuser, rendre visible les éléments de capitalisation

Diffusion livrables, info (blog ecophyto)

Favoriser les journées techniques

Bilan GIEE





Ressources disponibles sur internet

Site régional

Carte interactive



Annuaire

Blog ecophyto





Site national

Le site collectif agroécologique

et sa carte nationale



RD agri





Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



FAQ



Posez vos questions et nous répondrons au mieux !!!

Contacts des référents

DRAAF HdF:

<u>collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr</u> 03 22 33 55 32

Agence de l'eau Artois-Picardie :

q.monfourny@eau-artois-picardie.fr03 27 99 90 27l.tournant@eau-artois-picardie.fr03 27 99 90 55

Agence de l'eau Seine-Normandie :

lannuzel.katia@aesn.fr 03 44 30 41 15

Chambre d'Agriculture Hauts-de-France:

<u>l.moritz@hautsdefrance.chambagri.fr</u> 03 22 33 69 35